

# La manufacture de porcelaine des Pâquis (Genève, 1787), Pierre Mülhauser et l'établissement de peinture sur porcelaine du Manège (Genève, 1805-1818)

Autor(en): **Roch, Charles A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge =  
Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série**

Band (Jahr): **18 (1916)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-159466>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La manufacture de porcelaine des Pâquis (Genève, 1787), Pierre Mülhauser et l'établissement de peinture sur porcelaine du Manège (Genève, 1805-1818).

Étude documentaire par *Charles A. Roch.*

## La manufacture de porcelaine des Pâquis (Genève, 1787).

En 1786, les succès obtenus par la porcelainerie de Nyon<sup>1)</sup>, fondée quelque cinq ans auparavant, devait attirer l'attention du public genevois sur cette industrie, nouvelle dans la contrée. A ce moment, en effet, si l'horlogerie était encore dans une période prospère, il s'était déjà produit, dans le domaine économique<sup>2)</sup>, des perturbations qui incitaient le gouvernement et les industriels genevois à encourager de nouvelles entreprises et à chercher de nouvelles voies.

L'idée de créer à Genève une manufacture de porcelaine naquit facilement, sans qu'on sache, toutefois, s'il faut en attribuer la priorité à Ferdinand Müller, à Jean Adam Mülhauser ou à quelque syndic avisé, le syndic Jalabert, par exemple. Müller était alors seul directeur de la fabrique de porcelaine de Nyon. Mülhauser était détaillant à Genève et, à coup sûr, le meilleur client de ce dernier<sup>3)</sup>.

Quoi qu'il en soit, une requête d'Adam Mülhauser (12 juin 1786)<sup>4)</sup> tendant à obtenir l'autorisation de créer une fabrique de porcelaine aux Pâquis, parvint au Conseil et fut accordée dans un bref délai. Ce n'est pas que la demande allât sans soulever des difficultés: d'une part, Müller était catholique, comme tel et suivant un usage constant, il ne pouvait devenir propriétaire sur territoire genevois; d'autre part, Müller était seul à connaître les secrets de fabrication. Il importait de le fixer à Genève, et, comment l'y fixer sinon en lui permettant de devenir co-propriétaire dans la future société!

A d'autres points de vue, le Conseil pouvait soulever des objections. Il ne fit cependant de difficultés que sur un point secondaire: l'octroi du „Logis des Pâquis“, propriété de l'État, requise par les intéressés pour y installer leur fabrique, propriété qu'on leur refusa.

Müller put donc devenir, malgré sa qualité de catholique, co-propriétaire de l'immeuble de feu Bovay indienneur aux Pâquis: le Conseil s'était départi, en sa faveur, d'une „maxime aussi ancienne que la fondation de notre République“ dit le texte de la réponse à Mülhauser<sup>5)</sup>.

<sup>1)</sup> Cf. A. de Molin, *Porcelainerie de Nyon, 1781—1813*, pp. 20, 21, 25.

<sup>2)</sup> Cf. Archives d'Etat de Genève, R. R. IV, 12 juin 1786. Publiée par A. de Molin op. cit. p. 23 et suivantes.

<sup>3)</sup> Cf. A. de Molin op. cit. pp. 61, 62.

<sup>4)</sup> Archives d'Etat de Genève, R. R. IV.

<sup>5)</sup> Archives d'Etat de Genève, R. C. 1786, 14 juillet. Publiée par A. de Molin, op. cit. p. 26.

Forts d'une telle autorisation, Müller et Mülhauser prirent activement leurs dispositions. Preuve en soit les actes notariés passés par eux à intervalles très rapprochés: achat de l'immeuble Bovay <sup>1)</sup>, contrat de compagnonnage <sup>2)</sup>, acte de société <sup>3)</sup>, obligation pour capitaux reçus <sup>4)</sup>.

Entre temps, un premier convoi de matériaux et de matériel, y compris un moufle, arrivait de Nyon <sup>5)</sup>.

Tout marchait à souhait, semblait-il, quand, malgré la tactique du Conseil, Müller disparut le 17 mai 1787 sans prévenir âme qui vive sinon son notaire particulier, Gudet, à Nyon.

Ce fut alors la déroute, personne à Genève ne sachant le premier mot de la fabrication de la porcelaine et le Conseil, pas plus que Mülhauser, ne se souciant de rechercher à l'étranger un nouvel „arcaniste“ un autre possesseur de secrets, un nouveau demi-dieu au départ facile. Mülhauser et Gudet se contentèrent de rassembler à Genève tout ce que possédait Müller, de liquider une partie des marchandises en attendant de liquider la société <sup>6)</sup>, de vendre l'immeuble <sup>7)</sup> (dénommé „La Gniotte“) à M. M. Pictet frères, Boissier, Gosse et Cie. pour leur fabrique genevoise de poterie et, finalement, de dissoudre la société, le 21 août 1792 <sup>8)</sup>, Müller n'ayant pas reparu.

On est peu enclin à l'indulgence pour ce dernier. L'embarras dans lequel il laissait son compagnon, sinon l'État, les engagements qu'il rompait brutalement ou plutôt qu'il évitait, sont plus que des griefs.

Et cependant, faut-il juger Müller? Peut-on en général juger celui qui, disparaissant volontairement de partout et pour toujours, emporte peut-être les éléments principaux du jugement? Au moment de son départ de Genève, le fondateur de la fabrique de Nyon était âgé d'environ soixante ans; il était de plus, fatigué, découragé et calomnié. C'était des circonstances bien mauvaises pour s'attaquer à une affaire dont la responsabilité première devait peser sur lui. Par surcroît, le 26 avril 1787 <sup>9)</sup>, trois semaines avant sa disparition, on l'avait ignominieusement chassé de Nyon, sous divers prétextes, après une procédure de plusieurs mois, mais pour une seule et paradoxale raison: il voulait quitter Nyon. C'était pourtant son droit strict, puisque seul possesseur de l'outillage, des matériaux et des secrets.

Pour laisser de côté l'examen des prétextes qui servirent à motiver, en partie, l'expulsion de Müller, remarquons qu'il n'avait pas seulement le droit de quitter Nyon, mais qu'il avait aussi raison de vouloir le faire. Ce qui le prouve, c'est que, quelques années plus tard, en 1805, ce sont ses successeurs à Nyon, Dortu et Cie. soit: J<sup>r</sup> Dortu, Henry Veret et Moïse

<sup>1)</sup> Archives d'Etat de Genève, Minutaire de J. L. Duby vol. XXX, p. 466 (22 juillet 1786).

<sup>2)</sup> Archives d'Etat de Genève, Minutaire de J. L. Duby, vol. XXXI, p. 143 (10 février 1787).

<sup>3)</sup> Archives d'Etat de Genève, Minutaire de M. E. Masseron, vol. XX, p. 359 (13 février 1787).

<sup>4)</sup> Archives d'Etat de Genève, Minutaire de J. L. Duby, vol. XXXI, p. 178 (20 février 1787).

<sup>5)</sup> Cf. A. de Molin, op. cit. p. 27.

<sup>6)</sup> Archives d'Etat de Genève, Minutaire J. P. Vignier XXX, f<sup>o</sup> 49 (12 juillet 1788).

<sup>7)</sup> Archives d'Etat de Genève, Minutaire J. P. Vignier XXXIV, f<sup>o</sup> 460 (13 décembre 1791).

<sup>8)</sup> Archives d'Etat de Genève, Minutaire J. P. Vignier XXXVI, f<sup>o</sup> 71 (21 août 1792).

<sup>9)</sup> Cf. A. de Molin, op. cit. p. 45.

Bonnard qui intriguent pour pouvoir transporter la fabrique de Nyon à Versoix mettant en mouvement, pour arriver à leurs fins, la Préfecture de Genève, les Ministères de l'Industrie et celui des Finances<sup>1)</sup> à Paris, pour, finalement, être obligés de renoncer à leur projet.

Müller n'était donc pas l'homme méprisable et inconséquent que les archives de Nyon et de Berne nous montrent. Pour s'en convaincre, il suffit de lire sa lettre d'adieu à Gudet, lettre que voici, textuellement reproduite:

„A Monsieur, Monsieur Gudet, Notere  
a Nyon.

Monsieur Et amy,

Je vous Salue de Bon Cœur; Ce n'ay plus des Bagatelles qu'il y a à traiter, je vous Envoy Le Compt de Mes affaires. Et Comme je suis rendu par trop de fatigue je ne veut plus me martirifier pour n'avoir qu'a souffrir de Ceux meme des quelle j attandoit ma felicitet; je voy que tout dens Le Monde n'ay qu'interêt sens auttre sentiment; . . . faite Moy Le Plaisir avant que Personne n'En Sache rien d'aller a Genève Consulter M. Le Conseiller de Jalaberge pour Savoir Ce qu'il desire de faire, Si Ce Messieur a Geneve veulle Lesser tomber Leur Project d'avoir une fabrique ou non, Si il veulent Executer Le Plan que j'ay Leur- ay donnez; il Payerons Ce que je doit Et garderons Le reste; Si il ne veulle pas, il faut proceder En Suisse Comme a Geneve Suivant Les Lois; pour que chaqu'un de Creencier Soit Payez, il y a Certinement Sufisement de reste pour payer Les frais de justice Et encore 35 pour Cent de Perte; je ne peut vous dir davantage sur Cela; vous pouvoit pensser que je soufre; toutes Les Compts Et Livre Sont a Geneve; je vous prie de prendre Connessence de tout Et de hagir Selong La justice Et Le Droit des Gens; remet S'il vous Plais Le Compt a M. Trachsel avec ce petit Compt pour M. Gaudin de Londre il Le Conoit inssy il aura La Bonté de ce faire rembourser; Si il y a quelque Ereur dens Le Compt Vous chercheray a Le retresser par La Suite — une chose qui me fait peinne. Ce que je ne Say comment faire avec Ma Petit Niece fait Moy La grace de rien dire a cette Enfant jusqu'a que Le Pere vien La chercher. Si M. ferlus veut la Prendre chez Luy - En attendant Ce un servisse qu'il rendera a un homme qu'il a Eu toujours de L'Estime pour Lui Et ceux qu'il Luy sont samblable, Enbrassé Le de Bon Cœur pour Moy. Ce 17 May 1787.

Adieux. que dieux vous garde je suis Et seray bientôt

Le heureux F. Müller.

remeté si Vous Plais a M. Dortu Le Compt qu'il s'adresse à Luy. Et si ces Messieur de Nion ont conclud Le Marché; Le S<sup>r</sup> Dortu vous rendera Compte a Vous Et vous Le renderay a La Masse de Mes affaires. — Vous recoiveray des Lettres de Ceux a qui je Doit Et ce a vous qu'on S'adressera pour soldé Le

<sup>1)</sup> Les lettres des deux Ministres datées, celle du Ministre des Finances, du 7 brumaire an 14, celle du Ministre de l'Intérieur, du 26 vendémiaire même année, sont conservées dans le Fonds français des archives d'Etat de Genève (Préfecture, chap. 2, Portefeuilles „Industrie“ n<sup>o</sup> 501).

Compte je crois ne pouvoir mettre Les affaires Enttre Meullieur Mains que dens Les Vottrre ayant toute confience En Vous <sup>1)</sup>.”

Cette lettre tient plus, à notre sens, du testament d'un honnête homme découragé que d'une missive d'ivrogne et de vieillard débauché. C'est cependant sous ces deux derniers aspects que nous le dépeignent les rapports des vice-baillis de Nyon.

L'établissements des Pâquis avait duré trois mois seulement et n'était pas entré dans la période de production.

Il serait vain de se répandre en regrets sur la prospérité probable dont aurait joui la manufacture Müller et Mülhauser; sur ce que ses cent cinquante ouvriers prévus auraient pu fournir de travaux; sur les capitaux dont elle aurait disposé, les artistes qu'elle aurait employés . . . .

Récapitulons plutôt car, de cette tentative étouffée dans l'œuf, il resta quelque chose.

Il resta, en tout cas, J. A. Mülhauser en qualité de possesseur de la plus grande partie de l'outillage et des pièces exécutées à Nyon par Müller et Dortu. Le premier en était devenu seul propriétaire au moment de leur séparation (1786), moyennant une somme de 24,000 francs de France <sup>2)</sup>.

Né à Zurich, établi à Genève dès 1764; reçu Habitant le 23 février 1774, époux, le 28 juin 1778, de Marianne Joulet, de Chêne, Mülhauser avait été perruquier à la Grand' Rue puis au n<sup>o</sup> 7, près de l'Hôtel de Ville. Depuis 1782 cependant, il débitait les porcelaines de Nyon <sup>3)</sup>.

A manier ces délicates poteries, à les faire admirer aux acheteurs et aussi . . . à les bien vendre, Mülhauser dût prendre goût à ces „nouveautés“ et sympathiser avec un de leurs auteurs, son futur associé.

L'affaire de la fabrique des Pâquis s'engageant, Mülhauser quitte avec empressement et définitivement les perruques, présentant peut-être qu'on se coifferait quelques années plus tard „à la malcontent“. Il vend son fonds <sup>4)</sup> et sous loue sa boutique <sup>5)</sup>. S'il reprend un magasin pour vendre le „Nyon“ de Müller, ce n'est que par la suite <sup>6)</sup>.

Mieux encore que son activité professionnelle définitive, les intentions nourries par lui devaient donner des résultats intéressants. Ses intentions, il les avait nettement fait exprimer dans sa requête du Conseil du 12 juin 1786 par cette phrase: „. . . lorsque le Sieur Mülhausen voyant dans cette manufacture, [la manufacture des Pâquis] une vocation avantageuse pour ses enfants en même temps qu'un bien réel pour l'État . . .“ <sup>7)</sup>.

1) L'original de cette lettre est annexé au minutaire déjà cité de J. P. Viguier, vol. XXX, f<sup>o</sup> 49.

2) Cf. Archives d'Etat de Genève, R. R. IV (requête citée).

3) Cf. Feuille d'Avis de Genève, 15 novembre 1783.

4) Archives d'Etat de Genève, Minutaire de J. L. Duby, vol. XXX, f<sup>o</sup> 501.

5) Archives d'Etat de Genève, Minutaire de J. L. Duby, vol. XXX, f<sup>o</sup> 501.

6) Cf. Feuille d'avis de Genève des 7 et 17 novembre 1787.

7) Requête citée (voir note n<sup>o</sup> 2).

De fait, un de ses fils, Jean Pierre, l'auteur du „Vieux Genève“, faillit réussir où son père avait échoué.

### Jean Pierre Mülhauser et l'établissement de peinture sur porcelaine du Manège (Genève, 1805—1814).

Né le 29 mai 1779, Jean Pierre Mülhauser <sup>1)</sup> fut élevé dans la porcelaine et cassa, à n'en pas douter, mainte assiette dans la boutique de son père avant de savoir manipuler ces pièces qu'on ne touche même plus aujourd'hui, qu'on regarde seulement.

Son frère et lui, suivirent les cours de dessin de l'école du Calabri.

De 18 à 25 ans, Pierre fut commis chez son père. En 1805 il épousa (18 janvier) Sara Catherine Suzanne Jeanne Augustine Anne Louise Aimée Jacqmin fille d'Aimé Louis bourgeois de Villeneuve et de Jeanne Anne Audra. Celle-ci avait quelque bien. C'était un assez beau mariage. Henri Jacquin père d'Aimé Louis, émigré venu de Nîmes, avait acheté, puis vendu à la famille Grant, le château d'Hauteville près Vevey. En 1805, son fils Aimé Louis était professeur de dessin à Aubonne et à Morges. Quelques membres de cette famille avaient cependant occupé des charges plus en vue. Jacques d'Hauteville, colonel au service du roi de Prusse, retraits en 1797, par exemple.

Dans cette même année, 1805, Jean Pierre Mülhauser fonda une manufacture de porcelaine du Calabri et au Manège. Il y installa <sup>2)</sup> (un certain temps, tout au moins) son père, qui, jusqu'au moment de sa mort, put croire réalisés ses projets d'antan. J. Pierre Mülhauser habita lui-même le Bourg de Four <sup>3)</sup>, et, pour la vente au détail de ses produits, il tint boutique place de l'Hôtel de ville n° 1 <sup>4)</sup>.

Les locaux choisis au Calabri, au Manège, propriétés nationales avaient été aisément loués par la Société Economique pour le Manège <sup>5)</sup>, par la Société des arts pour le Calabri <sup>6)</sup>.

On devait, en haut lieu, encourager officieusement l'entreprise car le nom du nouveau porcelainier figure sur le brouillard d'une liste d'exposants genevois à Paris en 1806 et, mieux encore, on lit dans un des rapports du Préfet du Léman au Ministre de l'Intérieur sur l'état des fabriques et des manufactures <sup>7)</sup>:

<sup>1)</sup> Cf. Papiers Mülhauser (propriété de M<sup>c</sup> Mülhauser-Steiger).

<sup>2)</sup> Cf. Archives d'Etat de Genève, Permissions de séjour, n° 3230 (21 janvier 1806).

<sup>3)</sup> Cf. Archives d'Etat de Genève, Recensement de 1816.

<sup>4)</sup> Cf. Feuille d'avis de Genève n° 26 (31 mars 1810).

<sup>5)</sup> Archives d'Etat de Genève, Société Economique, Registre des locations années 1806—1819.

<sup>6)</sup> Cf. Société des Arts, Genève, Volume C des délibérations du Comité (28 avril 1816) et Archives d'Etat de Genève, Minutaire Jacob Vignier XVII, p. 151 (an 13, 18 pluviôse).

<sup>7)</sup> Archives d'Etat de Genève, Fonds français, Préfecture Chap. 2, Portefeuilles „Industrie“ n° 501.



„... Les grandes ressources qu'offre Genève pour la peinture sur émail y ont amené un établissement qui ne fait que de commencer depuis six mois, mais qui promet déjà beaucoup de prospérité M. Mülhauser reçoit d'une manufacture de l'intérieur de la France de la porcelaine blanche qu'il orne de peintures de toute espèce: Fleurs, paysages, animaux, ornemens, portraits, tout est exécuté avec beaucoup de goût. Il a formé, en peu de semaines, à ce genre de peinture, des peintres en émail que leurs premières études y disposaient suffisamment. Il en emploie actuellement une dizaine, et ses succès croissans font présumer qu'il aura bientôt besoin d'en former un bien plus grand nombre. Sa modestie l'a empêché d'envoyer à l'exposition ce qu'il appelle de premiers essais. D'ailleurs tout ce qu'il a fabriqué jusqu'à présent lui a été comme enlevé sur le champ pour l'Allemagne et le Nord de l'Europe. Si une nouvelle exposition avoit lieu dans les années suivantes, je suis persuadé que ses ouvrages y figureront très avantageusement ...“

C'était aimable, encourageant, flatteur, mais c'est pour nous une preuve de ce qu'on supposait <sup>1)</sup>: Mülhauser était décorateur et non fabricant de porcelaine.

Fabriquer, manufacturer sont des termes à peu près équivalents qui expriment exactement ce que Mülhauser ne faisait pas (en 1805—1806, en tout cas). Porcelainier est un nom qui désigne celui qui fabrique la porcelaine prête à être livrée au peintre. Mülhauser n'était pas porcelainier à la date susdite.

L'est-il devenu?

Nous avons trouvé dans les papiers de famille mis obligeamment à notre disposition par M<sup>r</sup> Mülhauser-Steiger une pièce qualifiée d'autographe et intitulée: „Manuscrit original de Jean Pierre Mülhauser sur la fabrication de la porcelaine et de la terre de pipe.“ Tout espoir n'était donc pas perdu mais, pour arriver à une certitude, nous avons compulsé les documents de la Période française et de la Restauration: États des Fabriques et manufactures du Département du Léman, patentes, requêtes, contributions, résultat: néant. Correspondances, arrêtés, actes notariés, recensements, permissions de séjour et ... rien. Douanes, octroi pour y trouver un indice sur l'entrée à Genève de kaolin, d'un peu de kaolin et toujours rien.

Des douanes à la contrebande, il n'y a qu'un pas et nous l'avons franchi en vain. Les archives de l'irrégularité et du malheur, procès, faillites ne donnèrent rien de plus et, dans leurs mémoires, les contemporains de Mülhauser ignorent ce dernier.

Pendant treize ans Mülhauser a donc simplement décoré, dans ses ateliers du Manège, de la porcelaine venue de France.

En 1818, au moment où le Manège fut vendu <sup>2)</sup>, Mülhauser, liquidant une partie de ses marchandises <sup>3)</sup> transporta ses pénates à Nyon <sup>4)</sup>. Mais Nyon!

<sup>1)</sup> Cf. Maurice Girod dans „Nos Anciens et leurs œuvres, 1<sup>re</sup> année, 1<sup>er</sup> fascicule, p. 5.

<sup>2)</sup> Archives d'Etat de Genève, Inventaire des Biens Nationaux.

<sup>3)</sup> Cf. Feuille d'Avis de Genève du Samedi 26 décembre 1818.

<sup>4)</sup> Cf. Archives Municipales de Nyon, Registres de la Municipalité, années 1818—1821, pp. 74 et 109 par ex.

N'y fabriquait-on pas encore de la porcelaine, à cette date? Un peu, en effet. D'autre part, Mülhauser n'avait-il pas trente-neuf ans seulement! Nous nous reprîmes donc à espérer . . . peut-être avait-il succédé à Dortu, peut-être avait-il été un concurrent ignoré de Robillard!

Les premiers documents rencontrés pour cette nouvelle période, donnaient corps à cette supposition. Dans le Registre de la Municipalité de Nyon ne trouve-t-on pas, en effet, sous la date du 18 janvier 1819, l'article suivant:

„M. le Syndic fait lecture d'une Lettre de M. Jean Pierre Mülhauser, de Genève, par laquelle il demande un préavis favorable à son établissement en cette commune en exposant:

- 1<sup>o</sup> qu'il est marié;
- 2<sup>o</sup> qu'il n'est point propriétaire dans ce canton;
- 3<sup>o</sup> qu'il est originaire de Genève où il est domicilié;
- 4<sup>o</sup> qu'il est fabricant de porcelaine et dans l'intention de continuer son industrie en tout ou en partie.
- 5<sup>o</sup> qu'il n'a que deux fils . . . etc. . . .“

Mais Mülhauser devait suivre, sans avoir pris rang parmi les porcelainiers, la voie ordinaire de ceux d'entr'eux qui n'étaient pas soutenus par un État ou par un Prince: de la poterie de porcelaine, ils tombaient dans la poterie de terre de pipe.

Nous retrouvons Mülhauser, en 1823 <sup>1)</sup>, associé à Niedermeyer père du compositeur de musique et gendre de Moïse Baylon fondateur de la fabrique de faïence de Nyon. Si la matière que notre artiste travailla dès lors était moins sélecte, du moins, fabriquait-il de toutes pièces, et, travaillant la forme de ses produits devait-il trouver dans son activité un nouvel intérêt. Du reste, il n'avait pas dit son dernier mot car, en 1825, après un nouveau déplacement, nous le trouvons à Migette (Doubs) près Salins (Jura) installé avec toute sa famille.

En 1825 quelques Genevois étaient intéressés à l'affaire de Migette c'étaient: M. M. Hess, Humbert et Pettavel.

M. Albert Choisy a bien voulu nous confier (entr'autres documents sur Mülhauser) une action de la Société de Migette, Société reconstituée en 1828. Cette action (une jolie lithographie) porte, en tête, cette inscription: „Manufacture de terre de pipe façon anglaise, de Fayence et de Tuile“.

Ces tuiles, c'était la dernière surprise qui nous était réservée. . . .

Nous n'avions décidément pas de chance et Mülhauser non plus, car, après s'être réservé, dans cette nouvelle manufacture, la direction artistique, il est prouvé, par la teneur du document transcrit ci-dessous, que les associés durent sacrifier chaque jour davantage la terre de pipe aux tuiles.

Annuaire du Doubs, année 1826 <sup>2)</sup>:

<sup>1)</sup> Cf. Mêmes registres, vol. 11, p. 334. Mülhauser y est inscrit comme propriétaire, d'autre part, M. M. Henri Darier, Bernard Naef, Edouard Audeoud à Genève possèdent des assiettes de faïence signées: Niedermeyer-Mülhauser.

<sup>2)</sup> Nous devons la copie de ce passage à la grande obligeance de M. A. Dornier, Archiviste adjoint du Département du Doubs.



„Manufacture de terre de pipe, briques etc. . . . de M. M. Mülhauser, de Migette.

„Migette, située au dessus de Nans, au pied du château de Ste-Anne, à 2 lieues de Salins, était autrefois une abbaye noble de femmes de l'ordre de St-François où l'on exigeait la preuve de 16 quartiers de noblesse.

„Cette abbaye ayant été supprimée à l'époque de la révolution, les biens en furent vendus comme bien national.

„Les premiers acquéreurs en démolirent une partie et établirent dans l'autre une fabrique de faïence et de porcelaine qui subsista pendant quelques années et qui fut ensuite abandonnée.

„Depuis un an M. M. Mülhauser sont venus de Suisse s'établir dans les bâtiments de Migette; ils y ont apporté une industrie nouvelle pour le département, bien précieuse pour une contrée dépourvue de tuileries et où les couvertures en chaume et en tavillons de chène ont causé tant d'incendies: elle consiste en une fabrique d'ustensiles en terre de pipe blanche, semblable à celle de Nyon en Suisse, imprimés à l'anglaise, en une fabrication de fourneaux de faïence, et enfin en une tuilerie dont les produits sont supérieurs à ceux des autres tuileries de l'arrondissement.

„Les objets fabriqués de cette manufacture sont recherchés et tout fait présumer qu'elle prospérera.“

Les tuiles eurent le dessus et Mülhauser quitta Migette emportant, de cette affaire, un reliquat de 40 frs. Il vint se fixer à Carouge <sup>1)</sup>, près de ses parents Baylon, laissant en France la tombe de son beau-père, Louis aimé Jacq[ue]min qui avait connu, dans son château d'Hauteville, des jours plus prospères et qui s'en souvenait, le pauvre homme.

En 1835, Mülhauser enseignait la calligraphie.

Il mourut à Mornex, en 1839.

Ses démarches, ses essais, ses entreprises, tous ses travaux, dont la valeur, au point de vue artistique va diminuant de 1818 à 1839 ne sont pas dépourvus d'intérêt et la période pendant laquelle il décora les porcelaines fut, par certains côtés, suffisamment remplie et brillante pour lui assurer une place très honorable parmi les artistes genevois.

Si le „vieux Genève“ tel que le public le connaît est la partie la plus fréquemment retrouvée de son œuvre, il est loin d'être toute son œuvre.

Mülhauser tenait de son père qui le tenait de Müller puis de Dortu beaucoup de porcelaines en blanc style Louis XVI. Il est douteux que ces pièces reçurent des décorations style Empire. Il est même hors de doute que des personnes de goût lui demandèrent des ornements alors vieux jeu, aujourd'hui plus appréciés.

On ne veut voir de lui que ses grands vases à portraits que leur inutilité et leur ampleur ont fait conserver mieux que toute autre pièce, mais, le préfet

<sup>1)</sup> Cf. Archives d'Etat de Genève, Recensement de la population, 1833.

Barante parle de fleurs dans son rapport (en 1805) et d'animaux, lisez : insectes, scarabées, papillons peut-être. . . .

Son œuvre est certainement beaucoup plus diversifiée qu'on ne le dit.

Quelques menus travaux de Mülhauser sortent du cadre ordinaire de son activité. Il dessina pour le lithographe Charton une vue de la Treille, et, comme rien ne doit nous laisser indifférents, disons encore qu'il dessina des modèles d'écriture.

Ce que nous regrettons dans l'attitude de cet artiste, c'est l'empressement avec lequel, dans ses réclames tout au moins, il allait au devant des désirs du public. Il paraît s'être un peu asservi à lui.

Mais, ne dénigrons pas notre principal décorateur de porcelaine, celui qui nous tient lieu de porcelainier. Laissons d'autre part à ceux dont c'est plus strictement l'attribution, le soin de caractériser définitivement l'œuvre artistique de Mülhauser et de nous dire, entre cent autres choses, si quelques pièces revendiquées par deux auteurs différents (chacun pour son canton) sont du Nyon ou du Genève.

